



# GUIDE PRATIQUE DES PROCÉDURES DE DÉDOUANEMENT EN CÔTE D'IVOIRE



© DGD-CI

À DESTINATION DES IMPORTATEURS  
ET EXPORTATEURS IVOIRIENS





# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ABRÉVIATIONS</b>   | <b>04</b> |
| <b>ÉDITORIAL</b>  | <b>05</b> |
| <b>1. COMMENT SE PRÉPARER À DEVENIR UNE ENTREPRISE D'IMPORT-EXPORT ?</b>      | <b>07</b> |
| <b>1.1 S'ENREGISTRER EN TANT QU'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE</b>                      | <b>07</b> |
| <b>1.2 LE CODE SH : UN IDENTIFIANT CLÉ POUR VOS MARCHANDISES</b>              | <b>07</b> |
| <b>1.3 COMPRENDRE LES INCOTERMS ET LEUR UTILISATION</b>                       | <b>08</b> |
| <b>1.4 DOCUMENTS ESSENTIELS POUR L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION</b>           | <b>09</b> |
| 1.4.1 Documents communs à l'importation et à l'exportation                    | 09        |
| 1.4.2 Documents spécifiques à l'exportation                                   | 11        |
| 1.4.3 Documents spécifiques à l'importation                                   | 12        |
| <b>2. PROCÉDURES D'EXPORTATION À PARTIR DE LA CÔTE D'IVOIRE</b>               | <b>13</b> |
| <b>2.1 LES ÉTAPES CLÉ POUR RÉUSSIR SES EXPORTATIONS</b>                       | <b>13</b> |
| 2.1.1 Étapes préparatoires à l'exportation                                    | 13        |
| 2.1.2 Formalités au départ des marchandises                                   | 15        |
| <b>2.2 POINTS ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES EXPORTATRICES</b>               | <b>15</b> |
| <b>2.3 MEILLEURES PRATIQUES POUR LES NOUVEAUX EXPORTATEURS</b>                | <b>16</b> |
| <b>3. PROCÉDURES D'IMPORTATION EN CÔTE D'IVOIRE</b>                           | <b>17</b> |
| <b>3.1 ÉTAPES DÉTAILLÉES POUR IMPORTER DES MARCHANDISES EN CÔTE D'IVOIRE</b>  | <b>17</b> |
| 3.1.1 Avant l'arrivée des marchandises  | 17        |
| 3.1.2 À l'arrivée des marchandises  | 19        |
| 3.1.3 Les frais liés aux opérations douanières                                | 20        |
| 3.1.4 Paiements liés aux formalités douanières                                | 21        |
| <b>3.2 RÉGIMES SUSPENSIFS ET RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE</b>                | <b>22</b> |
| 3.2.1 Régimes douaniers économiques : optimisez vos coûts                     | 22        |
| 3.2.2 Les régimes suspensifs : différez vos coûts                             | 22        |
| <b>4. OPTIMISATION DES OPÉRATIONS DOUANIÈRES</b>                              | <b>25</b> |
| <b>4.1 IMPORT/EXPORT : CONSEILS ET BONNES PRATIQUES</b>                       | <b>25</b> |
| 4.1.1 Erreurs courantes et conseils pour les éviter                           | 25        |
| 4.1.2 Conseils pour accélérer vos opérations                                  | 25        |
| <b>4.2 RÉSOLUTION DES LITIGES DOUANIERS</b>                                   | <b>26</b> |
| 4.2.1 Types de litiges fréquents  | 26        |
| 4.2.2 Solutions pour résoudre les différends avec la Douane                   | 26        |
| <b>5. CAS PRATIQUES : OPTIMISATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX GRÂCE À L'APE</b> | <b>27</b> |
| <b>CAS 1 : IMPORTATION DE SCANNERS MÉDICAUX</b>                               | <b>27</b> |
| <b>CAS 2 : IMPORTATION DE MATÉRIEL INDUSTRIEL SOUS L'APE</b>                  | <b>28</b> |
| <b>CAS 3 : EXPORTATION DE CACAO TRANSFORMÉ VERS L'EUROPE</b>                  | <b>28</b> |
| <b>6. LISTE DES ANNEXES</b>   | <b>29</b> |
| <b>ANNEXE 1 : Lexique des procédures douanière</b>                            | <b>29</b> |
| <b>ANNEXE 2 : Contacts utiles pour vos démarches douanières</b>               | <b>30</b> |
| <b>ANNEXE 3 : Accords commerciaux et partenariat avec les autres pays</b>     | <b>32</b> |
| <b>ANNEXE 4 : Les INCOTERMS détaillés</b>                                     | <b>33</b> |

# ABRÉVIATIONS

|               |  |
|---------------|--|
| <b>AELE</b>   | Association européenne de libre-échange                          |
| <b>AFE</b>    | Accord sur la Facilitation des Échanges                          |
| <b>ALE</b>    | Accord de Libre Echange  |
| <b>APE</b>    | Accord de Partenariat Économique                                 |
| <b>APEi</b>   | Accord de Partenariat Économique intérimaire                     |
| <b>AT</b>     | Admission temporaire   |
| <b>BAE</b>    | Bon à Enlever /Bon à Exporter                                    |
| <b>CEDEAO</b> | Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest             |
| <b>CGECI</b>  | Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire          |
| <b>DGD</b>    | Direction Générale des Douanes                                   |
| <b>FCfA</b>   | Franc de la Communauté financière Africaine                      |
| <b>GUCE</b>   | Guichet Unique du Commerce Extérieur                             |
| <b>PAPE</b>   | Projet d'Appui au Partenariat Economique entre UE/ Côte d'Ivoire |
| <b>PME</b>    | Petites et Moyennes Entreprises                                  |
| <b>RdO</b>    | Règles d'origine   |
| <b>REX</b>    | Exportateur Enregistré   |
| <b>SH</b>     | Système harmonisé  |
| <b>SPS</b>    | Sanitaires et Phytosanitaires (mesures)                          |
| <b>UE</b>     | Union Européenne   |
| <b>UEMOA</b>  | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine                    |
| <b>ZLECAF</b> | Zone de Libre-Échange Continentale Africaine                     |

# ÉDITORIAL

**L**es formalités douanières sont une étape incontournable pour toute entreprise engagée dans le commerce international. En Côte d'Ivoire, elles jouent un rôle central dans la régulation des échanges, la collecte des taxes, et la conformité aux normes nationales et internationales. Ces procédures, bien qu'essentielles, sont souvent perçues comme complexes en raison des nombreuses réglementations à respecter, des documents à réunir, et des délais à gérer.

Ce guide a été conçu pour accompagner les entreprises, qu'il s'agisse de petites et moyennes entreprises (PME) découvrant les marchés internationaux ou de grandes entreprises opérant régulièrement à l'échelle mondiale. Il fournit des explications détaillées sur chaque étape, des conseils pratiques pour éviter les erreurs courantes, et des stratégies pour surmonter les obstacles administratifs.

Pour les PME, il offre une assistance précieuse pour comprendre les exigences de base, soumettre correctement les documents et gérer les éventuelles inspections douanières.

Naviguer dans ces formalités est crucial non seulement pour éviter des sanctions et des retards, mais aussi pour maximiser les opportunités commerciales. Les entreprises bien préparées peuvent tirer parti des accords commerciaux régionaux et internationaux, comme ceux de la CEDEAO ou de l'Union européenne, pour bénéficier de tarifs préférentiels et élargir leur accès aux marchés tout en réduisant les coûts.

Cependant, plusieurs défis persistent pour les entreprises ivoiriennes : le manque d'information sur les procédures, la complexité des réglementations, et les délais imprévus. Ce guide vise à simplifier ces démarches en offrant des outils pratiques, des exemples concrets et des solutions adaptées pour réussir vos opérations douanières. En comprenant mieux les attentes des autorités douanières, vous pourrez transformer ces formalités en un levier stratégique pour la croissance de votre entreprise.

**Bonne lecture à tous**



# COMMENT

## se préparer à devenir une entreprise d'import-export ?

1

**A**vant de procéder à toute opération d'importation ou d'exportation, il est crucial de se conformer à certaines démarches administratives et réglementaires. Ces étapes permettent d'assurer la légalité des transactions et d'optimiser le processus douanier.

L'enregistrement en tant qu'Opérateur Économique, la préparation des documents nécessaires, ainsi que la compréhension des incoterms et des régimes douaniers sont des éléments clés à prendre en compte pour garantir une gestion fluide et efficace de vos échanges commerciaux internationaux.

### 1.1 S'ENREGISTRER EN TANT QU'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

Avant de commencer toute activité d'importation ou d'exportation, il est indispensable d'être enregistré en tant qu'**Opérateur Économique** (titulaire d'un compte contribuable opérateur professionnel ou occasionnel) avant de contacter les la douane ivoirienne. Cet enregistrement permet de formaliser votre statut d'entreprise habilitée à effectuer des échanges internationaux, en respectant les obligations légales et fiscales.

L'enregistrement nécessite la soumission de documents spécifiques, tels que des informations sur l'entreprise, ses activités commerciales, et son respect des réglementations en matière de sécurité et de qualité des produits. Il est donc important de commencer par cette étape pour être en règle et éviter toute complication lors du processus d'exportation.

Deux formalités essentielles doivent être accomplies pour pouvoir exporter légalement depuis la Côte d'Ivoire :

**1. L'obtention du code contribuable** délivré par la Direction Générale des Impôts (DGI), qui permet d'identifier fiscalement l'entreprise auprès de l'administration. Ce code est indispensable pour toute activité commerciale officielle, car il garantit que l'entreprise est enregistrée et en règle avec ses obligations fiscales.

**2. L'obtention du code import/export**, délivré par le ministère en charge du commerce, constitue une étape clé pour toute opération d'importation ou d'exportation. Ce code permet d'enregistrer l'entreprise auprès des autorités douanières et commerciales ivoiriennes, afin de l'autoriser à effectuer des transactions transfrontalières. Pour obtenir ce code, l'entreprise doit généralement fournir un dossier comprenant son registre de commerce, son identifiant fiscal, une description de ses activités commerciales.

### 1.2 LE CODE SH : UN IDENTIFIANT CLÉ POUR VOS MARCHANDISES

Le Code SH (Système Harmonisé) est un code international standardisé composé de 6 à 10 chiffres, utilisé pour classifier tous les types de marchandises dans le commerce international. Ce code est essentiel pour :

- **Déterminer les droits de douane, taxes et réglementations applicables ;**
- **Identifier les réglementations particulières applicables**
- **Faciliter le dédouanement et la traçabilité des marchandises ;**
- **Identifier les produits soumis à des contrôles spécifiques, comme les restrictions à l'importation ou les quotas.**

Chaque produit a un code unique, garantissant une compréhension universelle entre les opérateurs et les autorités douanières. Pour éviter des erreurs ou des pénalités, la douane peut aider au classement tarifaire pour éviter tout malentendu et identifier le bon Code SH lors de vos déclarations douanières.

## 1.3 COMPRENDRE LES INCOTERMS ET LEUR UTILISATION

Que vous soyez un **exportateur/importateur** expérimenté ou nouveau sur le marché mondial, vous devez avoir une solide maîtrise des INCOTERMS (International Commercial Terms) pour réussir durablement votre commerce à l'international. Pour plus d'amples détails sur les différents Incoterms consulter l'**annexe page 33**.

Les Incoterms offrent une **structure claire** qui permet de **réduire les malentendus** entre acheteurs et vendeurs, d'éviter les litiges et d'assurer que les transactions se déroulent le plus efficacement possible. Ils sont la colonne vertébrale de nombreuses transactions commerciales internationales.

Les INCOTERMS sont des termes standardisés utilisés dans le commerce international pour définir clairement les responsabilités respectives du vendeur et de l'acheteur. Ils couvrent des aspects tels que le **transport**, les **coûts**, les **risques**, et les **obligations liées à la livraison des marchandises**.

|  | Fret maritime et navigation intérieur |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|--|---------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
|  | EXW                                   | FCA | FAS | FOB | CFR | CIF | CPT | CIP | DAP | DPU | DDP |
| <b>Emballage</b>                                   | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Imputation des coûts</b>                        | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Transport vers le lieu d'exportation</b>        | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Droits d'exportation, taxes et dédouanement</b> | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Coûts de manutention lieu d'origine</b>         | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Charge ment transport</b>                       | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Coût de transport</b>                           | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Assurance</b>                                   |                                       |     |     | ●   |     | ●   |     |     |     |     |     |
| <b>Coûts de manutention lieu de destination</b>    | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Transport à destination</b>                     | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |
| <b>Droits d'importation, taxes et dédouanement</b> | ●                                     | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   | ●   |

● = Responsabilité du vendeur   ● = Responsabilité du client

Source : <https://www.sendcloud.fr/incoterms/#definition-incoterms>

Pour maximiser les avantages des INCOTERMS, il est crucial de choisir celui qui correspond le mieux à vos besoins commerciaux et à vos capacités logistiques. Par exemple une petite entreprise ivoirienne important des textiles depuis la Chine choisira le **CIF** (port d'Abidjan) pour éviter les aléas du transport maritime et bénéficier de l'expertise logistique du fournisseur chinois.

Un groupe agroalimentaire international avec sa propre flotte préférera **EXW** pour conserver un contrôle total sur les opérations

**CONSEIL PRATIQUE :** Sélectionnez correctement l'INCOTERM adapté à chaque transaction, vous pouvez minimiser les risques, éviter des coûts imprévus, et garantir une fluidité dans le processus d'expédition.

## 1.4 DOCUMENTS ESSENTIELS POUR L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION

Il est essentiel de rassembler en amont tous les documents requis pour le dédouanement, qu'il s'agisse d'une opération d'importation ou d'exportation. Une documentation complète et conforme aux exigences douanières permet de limiter les risques de retards, de pénalités ou de refus de dédouanement.

Parmi les documents les plus importants figurent notamment la facture commerciale, l'assurance des marchandises et le connaissment maritime (ou la lettre de transport aérien, selon le mode de transport).

Ces documents essentiels sont souvent accompagnés d'autres pièces complémentaires, en fonction de la nature des marchandises, de leur origine ou de leur destination. La section suivante présente de manière détaillée les **documents communs**, les documents spécifiques à **l'importation**, et ceux propres à **l'exportation**, afin de faciliter leur identification et leur préparation par les opérateurs économiques.

### 1.4.1 Documents communs à l'importation et à l'exportation

Voici la liste des documents généralement requis, que ce soit pour une opération d'importation ou d'exportation. Une documentation complète permet d'assurer un dédouanement fluide :

- a) **Déclaration en Douane Unique (DDU)**
- b) **Facture commerciale**
- c) **Connaissment (ou lettre de transport aérien)**
- d) **Contrat d'achat ou bon de commande**
- e) **Attestation ou police d'assurance des marchandises**
- f) **Certificat d'origine**
- g) **Certificat sanitaire ou phytosanitaire**
- h) **Liste de colisage**
- i) **Domiciliation bancaire**

#### a) La déclaration en douane Unique (DDU)

La Déclaration en Douane Unique (DDU) en Côte d'Ivoire est un document officiel qui regroupe toutes les informations nécessaires pour le dédouanement d'une marchandise. Elle est obligatoire pour toute opération d'importation ou d'exportation.

Cela se fait souvent par voie électronique via le **système de dédouanement automatisé des douanes**. Il sera à adjoindre au **certificat sanitaire ou phytosanitaire**, pour toute importation de produits alimentaires ou d'origine animale.

#### b) La facture commerciale

La facture commerciale est le document principal utilisé pour détailler la transaction entre l'acheteur et le vendeur. Pour être acceptée par les autorités douanières, elle doit inclure plusieurs informations essentielles :

- **Les noms et adresses** du vendeur et de l'acheteur.
- **Une description détaillée des marchandises** (nature, quantité, caractéristiques).
- **Les termes de paiement et d'expédition**, souvent définis par des **INCOTERMS**, qui précisent les responsabilités de chaque partie concernant les coûts et les risques liés au transport.
- **La valeur unitaire et totale des marchandises**, nécessaire pour calculer les droits de douane et taxes.

Une facture commerciale bien préparée est donc bien plus qu'un simple document administratif. Elle est la clé de voûte de tout processus d'importation ou d'exportation réussi, garantissant la conformité aux exigences douanières et renforçant la fluidité des échanges commerciaux internationaux.

**EXEMPLE :** Prenons l'exemple d'une entreprise ivoirienne exportant du cacao vers l'Europe. Dans sa facture, elle indiquera le type de cacao, le poids total, la valeur marchande et mentionnera l'INCOTERM CIF si elle prend en charge les frais de transport et d'assurance jusqu'au port de destination. Cette précision facilite le traitement douanier et accélère le processus d'exportation.

### **c) Le Connaissement ou lettre de transport aérien**

Le Connaissement (Bill of Lading - B/L) pour le transport maritime, ou la Lettre de transport aérien (Air Waybill - AWB) pour le transport aérien, est un document de preuve d'expédition des marchandises. Il est délivré par le transporteur (compagnie maritime ou aérienne) une fois que les marchandises ont été prises en charge.

Ce document contient des informations essentielles comme l'expéditeur, le destinataire, la nature des marchandises, leur poids, leur volume, et les ports ou aéroports de départ et d'arrivée. Il est indispensable pour le dédouanement, la réception des marchandises au port ou à l'aéroport, et souvent pour le paiement si une lettre de crédit est utilisée.

### **d) Le contrat d'achat ou le bon de commande**

Un bon de commande ou un contrat d'achat peut être utilisé pour l'importation et l'exportation. Ces documents servent à formaliser les conditions d'achat et de vente entre un acheteur et un vendeur, pour des transactions internationales.

### **e) Police d'assurance des marchandises**

Une assurance des marchandises est obligatoire en Côte d'Ivoire pour toute importation. Elle permet de couvrir les risques liés au transport (vol, perte, avarie, accident, etc.) depuis le point d'expédition jusqu'à la livraison finale. Cette assurance protège à la fois l'importateur et le système financier ivoirien en cas d'incident.

L'assurance doit être souscrite localement auprès d'une compagnie d'assurance agréée en Côte d'Ivoire, conformément à la réglementation en vigueur. Le certificat d'assurance est un document requis pour le dédouanement et pour la validation de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI).

### **f) La preuve d'origine**

La preuve d'origine certifie l'origine des marchandises et peut donner droit à des réductions tarifaires en vertu des accords commerciaux en place. Il est essentiel pour bénéficier de réductions tarifaires prévues par les accords commerciaux (comme ceux de la CEDEAO ou de l'Union européenne). Il est particulièrement important pour les produits pouvant être exemptés de droits de douane grâce à leur origine locale ou régionale.

### **g) Le certificat sanitaire ou phytosanitaire**

Le certificat sanitaire ou phytosanitaire est un document essentiel pour l'importation et l'exportation de produits alimentaires, agricoles, et d'origine animale ou végétale. Il atteste que les produits respectent les normes de sécurité et de santé en vigueur dans le pays d'origine et dans le pays de destination. Son objectif est de garantir que les marchandises ne présentent pas de risques sanitaires, comme des maladies ou des parasites pouvant nuire à la santé publique ou à l'environnement.

#### **CONSEILS PRATIQUES :**

*Anticipez les démarches : Vérifiez à l'avance les documents spécifiques requis selon le type de produit.*

*Renseignez-vous sur les réglementations douanières : Le système douanier ivoirien utilise des outils électroniques Système de Dédouanement Automatisé de la douane.*

Le certificat sanitaire ou phytosanitaire est indispensable pour les denrées alimentaires, les végétaux et les produits d'origine animale (viande, lait, etc.). Il facilite le passage des marchandises à la douane et évite des refus, des retards ou des destructions de produit. Il est délivré par les Services de l'Inspection Phytosanitaire et les services vétérinaires.

### **h) La liste de colisage**

La liste de colisage décrit précisément l'emballage, les dimensions, le poids, et la quantité des marchandises. Elle permet aux autorités douanières de vérifier que le contenu du colis correspond à ce qui est déclaré.

### i) La domiciliation bancaire

Celle-ci est obligatoire pour toutes les opérations commerciales internationales en Côte d'Ivoire. Ce processus, effectué auprès d'une banque locale, garantit la traçabilité des paiements et le respect des réglementations en matière de contrôle des changes. La domiciliation bancaire est particulièrement importante pour les exportateurs qui souhaitent sécuriser le paiement via des lettres de crédit ou d'autres instruments financiers.

## 1.4.2 Documents spécifiques à l'exportation

Ces documents peuvent être requis selon le type de marchandises ou la destination :

### a) **Licence ou permis d'exportation**

### b) **Déclaration d'exportation**

#### a) La licence ou permis d'exportation

En Côte d'Ivoire, une licence ou un permis peut être requis pour certains produits soumis à des réglementations spécifiques, comme les produits sensibles, les matières premières stratégiques ou ceux soumis à des quotas, que ce soit pour l'importation ou l'exportation. Ces produits incluent les produits pharmaceutiques, chimiques, ou autres marchandises sensibles.

Ce document assure que les marchandises respectent les normes légales et sanitaires du pays d'origine et du pays de destination. La demande de permis ou de licence se fait auprès des autorités techniques compétentes (ministère du Commerce et de l'Industrie, ministère de la Santé ou d'autres ministères spécialisés), selon la catégorie de produit.

**CAS RÉEL :** *Les importateurs de médicaments doivent obtenir une autorisation préalable du ministère de la Santé publique en Côte d'Ivoire.*

#### b) La Déclaration d'exportation

Les exportateurs soumettent électroniquement les informations concernant les marchandises qu'ils souhaitent exporter sur la plateforme électronique du système de dédouanement automatisé des douanes. L'exportateur doit créer un dossier dans ce système en fournissant des informations sur la nature, la valeur et la destination des produits. Une fois la déclaration soumise et validée, la déclaration d'exportation est délivrée. Cette démarche est obligatoire pour que les marchandises puissent être expédiées légalement et pour que les procédures douanières soient respectées.

## 1.4.3 Documents spécifiques à l'importation

Certains documents sont exigés uniquement à l'entrée sur le territoire :

### a) **Le permis d'importation (si requis)**

### b) **Le certificat de conformité (BSC)**

### c) **Le certificat d'inspection à l'importation**

#### a) Le Permis d'importation (si requis)

En Côte d'Ivoire, un **permis d'importation** est obligatoire pour l'importation de produits soumis à des restrictions, tels que les **produits alimentaires, pharmaceutiques, chimiques, et dérivés animaux**. Il permet de contrôler l'entrée de marchandises pour garantir la sécurité sanitaire, environnementale et économique.

**Il est important de bien suivre la procédure** sous peine de voir sa marchandise confisquée ou renvoyée et d'encourir une amende. L'importateur soumet une demande auprès des autorités compétentes (Ministère du Commerce, Santé, Agriculture, etc.) en fournissant des documents pertinents. Une fois approuvé, le permis est délivré et permet de procéder à l'importation des marchandises.

**b) Le certificat de conformité (BSC) :**

Ce document est exigé pour certains produits importés, particulièrement les produits électroniques, électroménagers et automobiles, afin de garantir leur conformité avec les normes ivoiriennes.

Il est principalement utilisé dans le cadre de l'importation, pour contrôler et suivre les marchandises avant leur arrivée. Il permet de certifier la conformité des marchandises avant leur expédition vers le pays d'importation. En Côte d'Ivoire, par exemple, le BSC est exigé pour certaines catégories de produits avant leur arrivée, en particulier pour des produits sensibles ou réglementés.

**c) Le Certificat de Conformité (CoC)**

Indispensable pour l'importation de certains produits en Côte d'Ivoire, le Certificat de Conformité (CoC) garantit que les marchandises respectent les normes de qualité, de sécurité, et de réglementation du pays destinataire. Il renforce la confiance des consommateurs vis-à-vis du produit importé et facilite les transactions internationales.

Le CoC fait partie du Programme de Vérification de la Conformité (VoC) mis en place par les autorités ivoiriennes. Il a pour but de protéger les consommateurs en s'assurant que les produits importés respectent les normes ivoiriennes en matière de qualité, sécurité, santé et environnement. Il concerne surtout les produits comme : électroménagers, appareils électroniques, pièces automobiles, jouets, matériaux de construction, etc.

La vérification de la conformité des produits est effectuée avant embarquement, à destination de la Côte d'Ivoire par l'un des concessionnaires accrédités par l'État ivoirien : Intertek, SGS, Veritas etc. A l'issue du contrôle, un Certificat de conformité est délivré, à présenter à l'administration douanière.

**Exemples de permis d'exportation à obtenir :**

| Produit    | Institution                     | Déclaration                           |
|------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| Café/cacao | Conseil Café/Cacao              | Formule 01                            |
| Caoutchouc | Conseil Hévéa-Palmier à l'Huile | Autorisation d'exportation            |
| Cajouire   | Conseil Coton-Anacarde          | Autorisation d'exportation provisoire |

# PROCÉDURES D'EXPORTATION

à partir de la Côte d'Ivoire

2

## 2.1 LES ÉTAPES CLÉ POUR RÉUSSIR SES EXPORTATIONS

L'exportation de marchandises depuis la Côte d'Ivoire suit un processus structuré qui commence bien avant le départ des produits et se poursuit jusqu'à leur expédition. Une préparation minutieuse et une gestion rigoureuse de chaque étape (identification des produits, préparation des documents commerciaux, accomplissement des formalités douanières) garantissent la fluidité des échanges commerciaux, en évitant des retards et des sanctions.

### 2.1.1 Étapes préparatoires à l'exportation

Avant de procéder à l'expédition de vos marchandises, plusieurs démarches doivent être accomplies pour garantir la conformité des produits aux exigences douanières et réglementaires. Ces formalités sont cruciales pour assurer une exportation fluide et sans retard. Ci-dessous sont listées les étapes clés à suivre pour préparer efficacement l'exportation :

- 1. Identifier les produits à exporter selon la classification tarifaire (SH Code)**
- 2. S'enregistrer dans le système REX (Exportateurs Enregistrés)**
- 3. Obtenir des licences et autorisations d'exportation (si nécessaire)**
- 4. Préparer les documents d'exportation**
- 5. Réserver le transport**
- 6. Obtenir le Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC)**
- 7. Faire une Demande d'empotage**
- 8. Emballer et étiqueter les marchandises**
- 9. Soumettre à inspection et contrôle douanier**
- 10. Obtenir la déclaration en douane**
- 11. Payer les Taxes et Frais associés**

#### 1. Identifier les produits à exporter selon la classification tarifaire (SH Code)

La première étape consiste à identifier clairement les produits que vous souhaitez exporter. Pour ce faire, il est essentiel d'utiliser le code SH (Système Harmonisé) qui permet de classifier les marchandises de manière standardisée. Ce code vous aidera à déterminer les réglementations spécifiques à respecter et à connaître les éventuelles taxes douanières qui s'appliquent à vos produits.

#### 2. S'enregistrer dans le système REX (Exportateurs Enregistrés)

Le système REX (Registered Exporter System) est un système mis en place par l'Union européenne pour faciliter les échanges commerciaux avec les pays en développement, notamment la Côte d'Ivoire.

Pour exporter vers certains marchés de l'Union européenne, les entreprises ivoiriennes doivent s'enregistrer dans le système REX (Registered Exporter System). Ce système permet de bénéficier de préférences tarifaires, notamment dans le cadre du régime SPG (Système de Préférences Généralisées). Une fois enregistrée, l'entreprise peut émettre elle-même ses attestations d'origine sur facture, sans avoir besoin de certificat d'origine visé par la douane.

L'enregistrement se fait auprès de la Douane ivoirienne, qui attribue un numéro REX à l'exportateur. Ce numéro doit ensuite figurer sur les documents d'exportation pour justifier l'origine des produits. Cela simplifie les formalités douanières et permet aux clients européens de ne pas payer certains droits de douane si l'origine ivoirienne est prouvée.

### **3. Obtenir des licences et autorisations d'exportation (si nécessaire)**

En fonction de la nature des produits à exporter, certaines marchandises peuvent nécessiter une licence d'exportation ou des permis spécifiques. Par exemple, les produits agricoles, les produits chimiques, ou les matières premières stratégiques peuvent être soumis à des contrôles particuliers. Il est important de vérifier auprès des autorités compétentes (comme le ministère chargé du Commerce ou le ministère de l'Agriculture) si des autorisations sont requises avant l'exportation.

### **4. Préparer les documents d'exportation**

Une fois les produits identifiés et les autorisations obtenues, il est essentiel de rassembler les documents requis pour l'exportation. Ces documents sont regroupés en trois grandes catégories :

#### **a) Documents commerciaux**

- **Facture commerciale** : détaille les marchandises, leur valeur, les conditions de vente et les INCOTERMS.
- **Liste de colisage** (le cas échéant) : précise le contenu, le poids et les dimensions des colis.

#### **b) Documents de conformité**

- **Certificat d'origine** : prouve la provenance des marchandises, exigé pour bénéficier de préférences tarifaires.
- **Certificat sanitaire ou phytosanitaire** : requis pour les produits agroalimentaires, délivré par les autorités compétentes (ministère de la Santé ou de l'Agriculture).
- **Certificat de conformité** : obligatoire pour certains produits industriels, attestant du respect des normes de qualité et de sécurité.

#### **c) Documents douaniers et logistiques**

- **Déclaration d'exportation** : soumise via le système automatisé de la douane ivoirienne, elle sert à calculer les droits et taxes.
- **Demande d'empotage** : requise pour organiser le chargement au port (par exemple, au port d'Abidjan).
- **Réservation de transport** : contrat avec un transporteur maritime, aérien ou terrestre.
- **Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC)** : obligatoire pour les exportations maritimes, il doit être validé avant embarquement.

Avant la soumission aux douanes, il est crucial de vérifier que tous les documents sont conformes et validés par les autorités compétentes.

### **5. Réserver le transport**

Une fois les documents préparés, il est essentiel de réserver le mode de transport adéquat (air, terre, mer), en fonction de la nature des produits, du coût et du délai d'acheminement souhaité.

### **6. Obtenir le Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC)**

Pour toute exportation maritime depuis la Côte d'Ivoire, l'obtention du **BSC** est une étape **obligatoire**. Il s'agit d'un document électronique qui permet de suivre la cargaison depuis le port d'embarquement jusqu'à sa destination finale. Le BSC contient les informations essentielles sur l'expédition (expéditeur, destinataire, type de marchandise, poids, valeur, numéro de conteneur, etc.). Il doit être **validé avant l'embarquement** par les autorités portuaires, sans quoi les marchandises risquent d'être bloquées.

### **7. Faire une Demande d'empotage**

La demande d'empotage est une étape logistique spécifique qui se déroule au niveau du port ou du terminal. Elle consiste à soumettre une requête officielle auprès des autorités portuaires pour obtenir l'autorisation de charger les marchandises dans un conteneur, en vue de leur expédition à l'étranger. Ce processus est essentiel pour garantir la mise en place et la préparation des marchandises avant leur embarquement.

### **8. Emballer et étiqueter les marchandises**

Assurez-vous que l'emballage protège vos marchandises et que l'étiquetage est conforme aux exigences du pays de destination.

## **9. Soumettre à inspection et contrôle douanier**

Les autorités douanières procèdent parfois à une inspection physique des marchandises pour vérifier qu'elles correspondent aux informations fournies dans les documents d'exportation. Cette étape permet d'assurer que les produits sont conformes aux réglementations en vigueur et que les documents sont correctement remplis.

## **10. Obtenir la déclaration en douane**

Une fois tous les documents en place, vous devrez soumettre une déclaration en douane via le système de dédouanement automatisé de la douane. En s'inscrivant dans le système REX, vous bénéficierez de réductions ou exonérations de droits de douane dans le cadre des accords préférentiels dans les pays destinataires.

## **11. Payer les Taxes et Frais associés**

Enfin, l'exportateur doit s'acquitter des taxes et frais associés, calculés en fonction de la nature des marchandises, de leur valeur en douane et des régimes préférentiels applicables. Une fois le paiement effectué, la procédure douanière peut être finalisée.

## **2.1.2 Formalités au départ des marchandises**

Une fois que toutes les formalités administratives et douanières sont complètes, vous pouvez organiser l'expédition de vos marchandises. Cette étape implique plusieurs actions logistiques importantes qui permettent le départ des marchandises du territoire ivoirien.

### **1. Réservation du transport international**

La première étape consiste à choisir un commissionnaire en douane agréé ou un fournisseur de services logistiques pour gérer l'acheminement des marchandises et déterminer le mode de transport (air, mer, route).

### **2. Obtention du document de sortie**

Après avoir validé les formalités douanières et payé les frais nécessaires, vous recevrez le document de sortie ou le certificat d'exportation. Ce document autorise les marchandises à quitter le territoire ivoirien.

### **3. Obtention du Bon d'Embarquement**

Le Bon d'Embarquement est un document utilisé dans le cadre de l'exportation en Côte d'Ivoire. Il autorise officiellement le chargement des marchandises sur un navire.

### **4. Inspection douanière à l'export**

Avant l'expédition, les marchandises peuvent être soumises à une inspection douanière afin de garantir que toutes les étapes précédentes ont été correctement suivies et que la documentation est conforme. Cette inspection peut être soit documentaire, où les autorités vérifient les dossiers et les documents relatifs à l'exportation, soit physique, impliquant un contrôle direct des produits. Une fois les contrôles effectués et la conformité des marchandises validée, les autorités délivrent l'autorisation d'embarquement, permettant aux marchandises d'être chargées sur le moyen de transport prévu. Cette vérification assure le respect des exigences légales et permet d'éviter tout retard dans le transit des marchandises.

### **5. Suivi de l'expédition**

Une fois les marchandises expédiées, il est crucial de suivre leur transit. Grâce aux systèmes électroniques, il est possible de surveiller le statut des marchandises pour s'assurer qu'elles quittent le port ou l'aéroport selon les délais convenus et arrivent à bon port.

## **2.2 POINTS ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES EXPORTATRICES**

Pour réussir sur les marchés internationaux, les entreprises exportatrices doivent adopter des stratégies efficaces qui améliorent leur gestion interne, favorisent une communication proactive, et exploitent les régimes douaniers avantageux. Ces points essentiels visent à optimiser les opérations d'exportation et à minimiser les erreurs et retards.

### ► Optimisez vos processus internes

Une organisation interne efficace est cruciale pour gérer les formalités douanières complexes. Il est recommandé de désigner une personne dédiée à la gestion des opérations douanières. Cette personne sera responsable de centraliser la préparation des documents, le suivi des expéditions, et la communication avec les autorités et partenaires logistiques.

Investir dans des logiciels de gestion spécialisés peut également simplifier les opérations. Ces outils permettent de suivre les expéditions en temps réel, de conserver une base de données des documents requis, et de recevoir des alertes pour éviter les échéances manquées ou les erreurs administratives.

### ► Maintenez une communication proactive

La communication avec vos commissionnaires en douane agréés et agents douaniers est essentielle pour garantir la fluidité des expéditions. Établir une relation solide avec ces partenaires vous aide à anticiper les problèmes potentiels, tels que les retards, ou sanctions éventuelles ou les demandes de clarification. Une bonne communication permet également de résoudre rapidement les imprévus et de maintenir la confiance de vos clients et partenaires commerciaux.

### ► Sensibilisez votre équipe

Une équipe bien formée est un atout majeur pour éviter les erreurs dans les démarches douanières. Assurez-vous que vos employés comprennent les bases des formalités douanières, notamment les documents requis, les délais, et les erreurs courantes à éviter. Une sensibilisation régulière peut réduire les retards et améliorer l'efficacité globale de vos opérations.

En adoptant ces pratiques, les entreprises exportatrices peuvent non seulement optimiser leurs processus, mais également s'assurer d'une meilleure conformité, renforçant ainsi leur succès sur les marchés internationaux.

## 2.3 MEILLEURES PRATIQUES POUR LES NOUVEAUX EXPORTATEURS

Pour les entreprises qui exportent pour la première fois, une préparation minutieuse et une compréhension claire des démarches administratives sont essentielles pour garantir le succès de leurs opérations. Ces conseils pratiques visent à guider les nouveaux exportateurs dans les étapes clés du processus.

### ► Préparez vos dossiers à l'avance

La réussite d'une opération d'exportation repose sur une documentation complète et conforme. Avant d'entamer les démarches, il est important d'établir une liste des documents nécessaires, notamment la facture commerciale, le certificat d'origine, et les permis spécifiques requis pour certains produits. Une préparation en amont évite des retards inutiles ou des rejets de déclaration.

Pour garantir l'exactitude des formulaires, il est conseillé de collaborer avec un commissionnaire en douane agréé. Ce professionnel, familier avec les exigences réglementaires et les subtilités des procédures douanières, s'assurera que tous les documents sont correctement remplis et soumis dans les délais impartis.

### ► Maîtrisez les INCOTERMS

Les INCOTERMS jouent un rôle essentiel dans les transactions internationales en définissant clairement les responsabilités entre le vendeur et l'acheteur.

### ► Exploitez les avantages commerciaux

Les accords commerciaux régionaux ou internationaux offrent des opportunités significatives pour réduire les coûts d'exportation. Les entreprises ivoiriennes peuvent, par exemple, bénéficier des réductions ou exonérations de droits grâce aux accords de l'Union européenne dans le cadre de l'APE ou de la CEDEAO. Une recherche proactive sur les avantages disponibles peut améliorer la compétitivité et élargir l'accès aux marchés internationaux.

### ► Suivez vos envois en temps réel

Les outils électroniques, tels que le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ou les plateformes fournies par certains acteurs de la chaîne logistique tels que les consignataires, transporteurs et manutentionnaires, permettent de suivre l'état des expéditions à chaque étape du processus. Cette traçabilité aide les entreprises à anticiper d'éventuels retards ou problèmes et à réagir rapidement pour minimiser les impacts sur leurs chaînes d'approvisionnement.

En adoptant ces pratiques, les exportateurs débutants peuvent non seulement naviguer efficacement dans les complexités des démarches douanières, mais aussi poser les bases d'un succès durable sur les marchés internationaux.

# PROCÉDURES D'IMPORTATION

en Côte d'Ivoire

3

## 3.1 ÉTAPES DÉTAILLÉES POUR IMPORTER DES MARCHANDISES EN CÔTE D'IVOIRE

L'importation de marchandises en Côte d'Ivoire suit une série d'étapes administratives, techniques et douanières qu'il convient de bien maîtriser pour éviter les retards, les surcoûts ou les blocages. Dès la phase préparatoire, l'importateur doit rassembler les documents nécessaires et planifier la logistique.

L'importateur a également la possibilité de solliciter une décision anticipée auprès de l'administration des douanes. Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux opérateurs économiques d'obtenir une décision préalable sur un aspect spécifique du traitement douanier de leurs marchandises (classement tarifaire, origine, valeur en douane, etc.).

Cette démarche offre l'opportunité à l'importateur de connaître à l'avance la classification tarifaire, la valeur en douane ou l'origine préférentielle de ses marchandises. Elle permet ainsi de sécuriser les opérations et d'anticiper les droits et taxes applicables.

### 3.1.1 Avant l'arrivée des marchandises

L'importation de marchandises en Côte d'Ivoire nécessite plusieurs étapes préparatoires avant l'arrivée des produits sur le territoire. Cette phase est cruciale pour assurer une conformité avec les exigences douanières et éviter tout retard administratif ou douanier.

#### 1. Préparation logistique

Avant l'arrivée des marchandises, il est essentiel d'organiser la logistique. Cela inclut la sélection d'un mode de transport adapté à la nature et au volume des produits, ainsi qu'un transporteur fiable. Ce dernier doit respecter les délais convenus et assurer une sécurité optimale pour les marchandises. Une planification minutieuse est également nécessaire pour coordonner l'arrivée des biens dans les ports, aéroports ou postes frontières ivoiriens.

Une étape fondamentale de la préparation est la **domiciliation bancaire de la transaction**. En Côte d'Ivoire, toutes les opérations commerciales internationales doivent être enregistrées auprès d'une banque locale. Cela garantit la traçabilité des flux financiers et le respect des normes de contrôle des changes. Ne pas respecter cette obligation peut entraîner des retards ou des sanctions financières.

#### 2. Bordereau de Suivi Cargaison (BSC)

Le **Bordereau de Suivi Cargaison (BSC)** est un document obligatoire pour toute cargaison maritime destinée à la Côte d'Ivoire. Il est exigé par le Conseil National des Chargeurs de Côte d'Ivoire (CNCC) avant l'arrivée du navire au port d'Abidjan ou de San Pedro. Ce document permet de suivre, sécuriser et tracer les marchandises tout au long de leur transit maritime. Sans un BSC valide, la cargaison peut être bloquée ou soumise à des pénalités.





### **3. Rapport final de classification de valeur (RFCV)**

Le Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) est un document essentiel dans le processus d'importation en Côte d'Ivoire, dans le processus de dédouanement des marchandises. Établi par des sociétés de contrôle agréées par l'État ivoirien, comme BIVAC ou COTECNA, ce rapport valide la classification tarifaire (code SH) et la valeur en douane des produits importés. Le RFCV se concentre sur l'aspect fiscal et réglementaire. Il fournit aux autorités douanières une évaluation officielle de la valeur des produits, servant de base pour le calcul des droits et taxes. Son obtention est donc une étape incontournable pour tout importateur souhaitant éviter des blocages administratifs et mener à bien ses opérations commerciales dans les délais.

### **4. Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI)**

La **Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI)** est un document requis pour toute importation de marchandises en Côte d'Ivoire. Elle doit être établie avant l'expédition des biens et permet de notifier officiellement l'intention d'importer. Elle inclut des informations sur l'importateur, le fournisseur, la description des produits, leur valeur et le mode de transport. La FDI peut être obtenue en ligne via le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) et est indispensable pour entamer les démarches douanières. Sans la FDI, il est impossible de dédouaner les marchandises à leur arrivée.

### **5. Conformité des produits**

Pour assurer la conformité des produits importés, les importateurs doivent respecter les normes ivoiriennes et internationales en vigueur. Cela inclut des vérifications techniques et administratives spécifiques selon la nature des marchandises.

En Côte d'Ivoire, plusieurs entreprises, dont Bureau Veritas, COTECNA, CODINORM, SGS et d'autres, sont mandatées pour effectuer des inspections de conformité des produits avant leur expédition dans le pays. Ce système, est essentiel pour garantir que les marchandises respectent les normes locales de sécurité, de qualité et de santé. Les inspections permettent de s'assurer que les produits importés sont conformes aux exigences réglementaires ivoiriennes, offrant ainsi une sécurité tant pour les consommateurs que pour les importateurs.

**EXEMPLE :** *Les produits électroniques, alimentaires, et industriels doivent souvent être accompagnés d'un certificat de conformité.*

### **6. Enregistrement au GUCE (Guichet Unique du Commerce Extérieur)**

La deuxième grande étape avant l'arrivée des marchandises concerne l'enregistrement au Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Cette plateforme électronique centralise toutes les démarches administratives nécessaires à l'importation et simplifie les interactions avec les différentes autorités impliquées, telles que la douane, les ministères techniques, et les gestionnaires des ports et aéroports. C'est une étape clé pour préparer à l'avance le traitement administratif des marchandises. Une soumission complète et correcte des documents garantit que les autorités douanières disposent de toutes les informations nécessaires pour valider l'importation. Cela réduit considérablement les risques de retards ou de complications.

Pour utiliser le GUCE, il est impératif de créer un profil en tant qu'opérateur économique. Cette inscription inclut la fourniture de renseignements sur l'entreprise, tels que le numéro d'identification fiscale, les coordonnées complètes, et la nature des activités commerciales. Une fois enregistré, l'opérateur peut accéder aux services de la plateforme et soumettre les documents requis pour chaque opération d'importation.

Les documents à charger sur le GUCE sont les suivants :

- **Contrat commercial** : Formalise l'accord entre l'acheteur et le vendeur, précisant les termes de la transaction.
- **Facture commerciale** : Détaille les termes de la transaction entre les deux parties.
- **Certificat d'origine** : Atteste de la provenance des marchandises.
- **Manifeste de cargaison** : Fourni par le transporteur, il contient des informations essentielles sur la cargaison.
- **Permis spécifiques** : Pour les marchandises réglementées (par exemple, produits pharmaceutiques ou chimiques).
- **Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI)**.

En suivant ces étapes de préparation avant l'arrivée des marchandises, les entreprises importatrices s'assurent de respecter les réglementations locales, de faciliter les inspections douanières, et de minimiser les coûts supplémentaires liés aux retards ou aux erreurs administratives. Cette planification en amont est la clé d'un processus d'importation efficace et réussi.

## 7. Planification et gestion des délais

La réussite d'une importation repose sur une planification rigoureuse. Réduire les délais à chaque étape est crucial pour éviter des frais supplémentaires, tels que les coûts de stockage ou les surestaries. Une coordination efficace entre l'entreprise, le transporteur, et les autorités douanières et une anticipation efficace de téléchargement des pièces sur GUCE sont essentielles pour que les marchandises soient prêtes à être dédouanées dès leur arrivée. En intégrant ces étapes dans leur processus, les entreprises peuvent assurer une conformité totale, optimiser leurs coûts et garantir un flux régulier de leurs opérations d'importation.

### 3.1.2 À l'arrivée des marchandises

L'arrivée des marchandises en Côte d'Ivoire constitue une étape décisive dans le processus d'importation. Elle active les procédures douanières finales qui conditionnent le dédouanement effectif et le retrait des biens.

#### 1. Enregistrement du manifeste électronique<sup>1</sup>

Dès l'arrivée, la première formalité obligatoire est l'enregistrement du **manifeste électronique**. Ce document, préparé par le transporteur, est soumis au système de dédouanement automatisé de la douane via la plateforme du GUCE. Le manifeste électronique contient des informations clés sur les marchandises transportées, telles que leur origine, leur destination, leur description et leur quantité. Les importateurs doivent s'assurer que les informations contenues dans le manifeste sont exactes et cohérentes avec les documents déjà soumis, notamment la facture commerciale et le certificat d'origine. Toute incohérence peut entraîner des retards ou des contrôles supplémentaires.

#### 2. Déclaration en Douane Unique

Après validation du manifeste, l'importateur procède à la **déclaration en détail** dans le système douanier. Cette déclaration constitue une étape essentielle dans le processus douanier. Elle précise

- la **valeur en douane** des marchandises (issue du RCV),
- leur **classement tarifaire** (code SH),
- leur **origine certifiée**,
- les **droits et taxes** applicables (droits de douane, TVA, taxe statistique...).

Cette étape est facilitée par l'utilisation de la plateforme du système de dédouanement automatisé de la douane, qui permet de remplir et de soumettre les informations en ligne.

#### 3. Attribution du circuit de contrôle douanier.

Ce système, basé sur une évaluation des risques, permet de déterminer le niveau d'inspection nécessaire :

**Circuit vert :** Les marchandises passent directement sans inspection. Ce circuit est généralement attribué aux importateurs ayant un historique de conformité et aux marchandises présentant un faible risque. Une fois attribué, le Bon à Enlever (BAE) est immédiatement délivré, autorisant le retrait des marchandises.

**Circuit jaune :** Une vérification documentaire est requise. Les autorités douanières examinent les documents soumis pour s'assurer de leur conformité avant de délivrer le BAE.

**Circuit rouge :** Une inspection par scanner ou par inspection physique des marchandises est obligatoire. Ce circuit est souvent utilisé pour les marchandises sensibles ou pour les importateurs considérés comme présentant un risque plus élevé.

**ANECDOSE UTILE :** Une entreprise qui importait des produits agricoles a gagné deux semaines en vérifiant ses documents à l'avance et en évitant ainsi le circuit rouge.

<sup>1</sup> En Côte d'Ivoire, le manifeste de cargaison est transformé en **manifeste électronique** pour être soumis via le système de dédouanement automatisé de la douane sur la plateforme GUCE.

• Ce processus digitalise le manifeste de cargaison pour le rendre accessible aux douanes et simplifie les vérifications administratives et douanières.

• L'enregistrement électronique permet aux douanes de comparer les informations du manifeste avec les autres documents soumis (facture commerciale, certificat d'origine, liste de colisage, etc.).

#### **4. Paiement des droits et taxes applicables.**

Avant le retrait, l'importateur doit s'acquitter des **droits et taxes douaniers**, calculés sur la base des informations validées par le RFCV et la déclaration. Le paiement s'effectue soit directement via la plateforme électronique, soit au guichet de la douane.

Ces frais incluent les droits de douane, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la taxe statistique et, dans certains cas, des frais spécifiques liés à la nature des marchandises. Le paiement peut être effectué directement via la plateforme électronique ou auprès des services des douanes.

#### **5. Bon à Enlever (BAE)**

Après validation du circuit et paiement des taxes, les autorités douanières émettent le **Bon à Enlever (BAE)**. Ce document, délivré par les autorités douanières, autorise le retrait des marchandises du port, de l'aéroport ou de l'entrepôt sous douane. Une fois le BAE en main, l'importateur peut organiser le transport final vers sa destination.

### **IMPORTANCE D'UNE GESTION FLUIDE À L'ARRIVÉE**

Un processus bien organisé à l'arrivée des marchandises garantit non seulement une libération rapide des biens, mais permet également d'éviter des frais supplémentaires tels que les frais de surestaries ou de stockage prolongé. En combinant une soumission précise des documents et une communication efficace avec les autorités douanières, les entreprises peuvent optimiser leurs opérations et minimiser les perturbations dans leur chaîne d'approvisionnement.

*Le manifeste peut être déposé par voie électronique avant l'arrivée de la marchandise.*

*L'importateur ou son commissionnaire en douane agréé peut même déposer sa déclaration de façon anticipée.*

### **3.1.3 : Les frais liés aux opérations douanières**

Les opérations douanières en Côte d'Ivoire engendrent différents frais, dont les droits de douane, les taxes et les coûts logistiques. Une compréhension claire de ces frais permet aux entreprises de mieux planifier leurs budgets et d'optimiser leurs coûts.

#### **DROITS DE DOUANE, TAXES ET REDEVANCES**

Les marchandises importées sont soumises à divers droits et taxes, déterminés par leur classification tarifaire et leur valeur en douane. Les droits de douanes et taxes les plus communs incluent :

- Les **droits de douane** sont calculés en pourcentage de la valeur en douane des marchandises. Le taux appliqué varie selon la nature des produits. Par exemple, les produits alimentaires peuvent être soumis à des droits allant de 10 à 20 %. Ces droits sont essentiels pour protéger les industries locales et générer des revenus pour l'État.
- La **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**, s'applique à la majorité des marchandises importées. Elle est calculée sur la valeur en douane des produits, augmentée des droits de douane.
- La **redevance statistique**, fixée à 1 % de la valeur en douane, est prélevée sur toutes les importations pour soutenir les activités de collecte et d'analyse des données commerciales.
- Redevances pour les procédures d'importation (RPI).

#### **FRAIS LOGISTIQUES**

En plus des droits de douanes et taxes, les opérations douanières impliquent des frais logistiques générés par d'autres agences que la douane. Ces frais incluent :

- Les **frais de manutention et de stockage** incluent le coût du déchargement des marchandises, leur stockage temporaire dans les ports ou entrepôts, et leur mouvement jusqu'au point de libération. Par exemple, un conteneur stocké plus de cinq jours dans un port peut entraîner des frais de surestaries, augmentant ainsi les coûts pour l'importateur.
- Les **frais de transitaire** représentent les honoraires facturés par les commissionnaires en douane agréés pour gérer les démarches administratives et douanières. Ces professionnels jouent un rôle clé en assurant une soumission correcte des documents et en évitant des erreurs qui pourraient engendrer des coûts supplémentaires.

## COMMENT OPTIMISER CES COÛTS ?

Pour réduire les frais liés aux opérations douanières, une planification proactive est indispensable.

Une récupération rapide des marchandises permet de limiter les frais de stockage et les surestaries. Les entreprises peuvent également optimiser leurs coûts en s'assurant que leurs produits sont correctement classifiés dans le tarif douanier, évitant ainsi des taxes supplémentaires dues à des erreurs de classification.

En comprenant et en maîtrisant ces différents frais, les entreprises peuvent mieux gérer leurs budgets, réduire leurs coûts opérationnels et renforcer leur efficacité commerciale.

**EXEMPLE PRATIQUE:** Une entreprise a économisé 5 % sur les droits de douane en vérifiant que ses importations agricoles étaient éligibles à des réductions grâce à un accord commercial CEDEAO. Cette approche a non seulement permis de réduire les dépenses, mais aussi d'améliorer la compétitivité de l'entreprise sur le marché local.

### 3.1.4 Paiements liés aux formalités douanières

Lors des formalités douanières en Côte d'Ivoire, les paiements peuvent être effectués selon deux principaux modes : au comptant ou à crédit.

#### Paiement au comptant :

Dans ce mode, la déclaration est « tirée au comptant », c'est-à-dire que tous les droits et taxes doivent être réglés avant l'enlèvement des marchandises. Le déclarant ou le Commissionnaire en Douane Agréé CDA établit un bordereau de versement indiquant les montants dus.

Ce bordereau, accompagné des moyens de paiement, est ensuite déposé à la recette des douanes.

Une fois le paiement effectué, une quittance douanière est délivrée, permettant au CDA de faire le DPOD (Demande de Prise en charge pour l'Opération de Dédouanement) et ainsi procéder à l'enlèvement des marchandises.

#### Paiement à crédit :

La déclaration peut également être « tirée à crédit » si le CDA bénéficie d'un crédit d'enlèvement, garanti par une caution bancaire. Cela permet l'enlèvement des marchandises avant le paiement, moyennant un intérêt de 2% sur le crédit accordé. Un bordereau de versement est également établi, puis déposé avec les moyens de paiement à la recette des douanes.

La quittance douanière est délivrée après paiement, marquant la fin du processus de dédouanement.

### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- **Chèques :** ils doivent être libellés séparément selon les types de comptes :

**NB : Le chèque Receveur des Douanes est le seul chèque qui peut être composé de plusieurs taxes.**

- Chèque Receveur des douanes
- Chèque ACCT-TVA
- Chèque PCS Prélèvement communautaire de Solidarité
- Chèque PCC Prélèvement communautaire CEDEAO
- Chèque PUA (Prélèvement Union Africaine)
- Chèque TSE Taxe Salubrité et Environnement
- Chèque RPI Redevance sur Produit d'Importation
- Chèque FER (Fonds d'Entretien Routier)
- Chèque TS (Travail Supplémentaire)

- **Espèces :** dans les limites prévues par la réglementation

- **Obligations cautionnées :** montant minimum cinq millions de francs CFA

- **Lettre de Change :** principalement utilisées par les grands opérateurs

## 3.2 RÉGIMES SUSPENSIFS ET RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE

En Côte d'Ivoire comme ailleurs, **les régimes douaniers suspensifs et économiques** sont deux mécanismes utilisés pour faciliter certaines opérations commerciales spécifiques.

### 3.2.1 Régimes douaniers économiques : optimisez vos coûts

Les **régimes économiques**, quant à eux, visent à encourager l'activité industrielle ou commerciale à travers des facilités douanières. On y retrouve par exemple **l'admission temporaire pour perfectionnement actif** (importation de matières premières pour transformation avant réexportation) ou **l'exportation temporaire pour perfectionnement passif** (exportation pour transformation à l'étranger). Ces régimes permettent aux entreprises de **gagner en compétitivité**, tout en respectant les contrôles douaniers.

On distingue plusieurs types :

- **Le perfectionnement actif**, qui autorise l'importation de matières premières pour transformation locale avant réexportation sans payer les droits de douane ; Par exemple, une entreprise textile ivoirienne peut importer des tissus bruts, les transformer en vêtements, puis les exporter vers l'Europe, bénéficiant ainsi d'une exonération temporaire des droits.
- **Le perfectionnement passif**, qui permet d'exporter temporairement des biens pour les faire transformer à l'étranger et de les réimporter avec un allègement fiscal ;
- **L'admission temporaire**, utilisée pour faire entrer des équipements ou marchandises destinés à un usage limité (expositions, chantiers, essais) sans acquitter immédiatement les droits ;
- **L'entrepôt douanier**, qui permet de stocker des marchandises sous contrôle douanier en attendant leur destination finale. Ces régimes soutiennent la compétitivité des entreprises en réduisant les coûts liés aux droits et taxes.

Ces régimes permettent de réduire les coûts opérationnels, tout en favorisant la compétitivité des entreprises ivoiriennes sur les marchés internationaux.

**PAR EXEMPLE,** un importateur basé à Lomé peut utiliser le port d'Abidjan pour acheminer ses marchandises au Togo en transit.

**EXEMPLE,** Une entreprise textile ivoirienne importe des tissus bruts, les transforme en vêtements, puis les exporte en Europe.

### 3.2.2 Les régimes suspensifs : différez vos coûts

Le régime suspensif permet de suspendre temporairement les droits et taxes douaniers sur des marchandises importées, tant qu'elles ne sont pas mises à la consommation. Ce régime est particulièrement utile pour les marchandises en transit, en entreposage douanier, ou destinées à être réexportées après transformation ou stockage.

Ces régimes offrent une flexibilité financière et sont particulièrement utiles pour les entreprises impliquées dans des activités de transit, de stockage ou d'utilisation temporaire de marchandises.

1. **Marchandise en transit** autorise le transport de marchandises à travers la Côte d'Ivoire sans paiement immédiat des droits de douane. Tant que ces marchandises ne sont pas destinées à la consommation locale et quittent le territoire ivoirien, elles peuvent circuler librement sous surveillance douanière. Ce régime est couramment utilisé par les opérateurs logistiques qui utilisent le port d'Abidjan comme point de passage vers d'autres pays de la sous-région, comme le Mali ou le Burkina Faso.

**2. Marchandise en Entreposage douanier** permet aux entreprises de stocker temporairement leurs marchandises sous surveillance douanière sans payer les droits et taxes au moment de l'importation. Ce régime est particulièrement avantageux pour les importateurs qui souhaitent différer le paiement des droits jusqu'au moment où les marchandises sont prêtes à être mises en circulation sur le marché local ou réexportées. Cela offre une marge de manœuvre précieuse pour les entreprises opérant sur des cycles de production ou de distribution longs.

**3. Marchandises destinées à être transformées, stockées ou réexportées** le régime suspensif est particulièrement avantageux pour les entreprises qui importent des marchandises destinées à être transformées, stockées ou réexportées. Par exemple, une entreprise peut importer des matières premières, les entreposer ou les transformer dans une zone sous douane, puis les réexporter sans avoir à payer immédiatement les droits et taxes. Cela facilite les opérations industrielles et logistiques tout en optimisant la trésorerie

Ces régimes suspensifs permettent aux entreprises de mieux gérer leurs flux financiers et d'optimiser leurs opérations internationales. En exploitant ces dispositifs, les entreprises peuvent réduire leurs coûts, améliorer leur compétitivité, et faciliter leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

**EXEMPLE PRATIQUE :** *Une entreprise organisant une foire en Côte d'Ivoire peut importer du matériel en admission temporaire, puis le réexporter après l'événement.*





# OPTIMISATION

## des opérations douanières

# 4

### 4.1 IMPORT/EXPORT : CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

#### 4.1.1 Erreurs courantes et conseils pour les éviter

Dans le processus d'importation ou d'exportation, des erreurs courantes peuvent entraîner des retards, des pénalités, ou même le refus de libération des marchandises. Une bonne préparation et une attention aux détails permettent d'éviter ces désagréments.

L'une des erreurs les plus fréquentes concerne les **documents incomplets**. Chaque document soumis aux autorités douanières doit être signé, authentifié, et conforme aux exigences réglementaires. Une facture commerciale manquant de détails essentiels, comme la description des marchandises ou leur valeur, peut retarder le dédouanement et entraîner des frais supplémentaires.

Un autre problème fréquent est le **retard dans la déclaration en détail**. Les marchandises doivent être déclarées dans les délais impartis pour éviter des pénalités. Une déclaration tardive peut également entraîner un blocage des biens, augmentant ainsi les frais de stockage et de surestaries.

**La mauvaise classification des produits** est aussi une source majeure de complications. Les marchandises doivent être correctement identifiées dans le tarif douanier pour déterminer les droits et taxes applicables. Une erreur dans cette classification peut entraîner des surcoûts ou des litiges avec les autorités douanières.

#### 4.1.2 Conseils pour accélérer vos opérations

La fluidité des opérations douanières repose sur une préparation minutieuse et une gestion proactive des démarches administratives. En adoptant des pratiques simples mais efficaces, les entreprises peuvent réduire considérablement les retards, améliorer la rapidité de leurs échanges commerciaux, minimiser les coûts et renforcer leur compétitivité sur les marchés internationaux.

- ▶ Vérifier au **préalable les documents** constitue une autre étape essentielle. Avant de soumettre une déclaration, il est crucial de s'assurer que tous les documents requis sont complets, conformes et correctement remplis. Cela inclut la vérification des factures, des certificats d'origine, des listes de colisage et des permis spécifiques. Une attention particulière doit être portée à la cohérence des informations entre les différents documents pour éviter des rejets ou des demandes de clarification de la part des autorités.
- ▶ Faire appel à un **commissionnaire en douane agréé (CDA)** peut grandement simplifier et accélérer les procédures. Fort d'une connaissance approfondie des réglementations douanières et des subtilités des processus administratifs, il vérifie que les documents sont correctement préparés, il anticipe les éventuels obstacles, comme les inspections ou les retards liés à des erreurs de classification. Son expertise permet aux entreprises de se concentrer sur leurs activités principales tout en garantissant une gestion efficace des formalités douanières, réduisant ainsi le risque d'incidents

**ASTUCE PRATIQUE :** En restant vigilant sur ces points, les entreprises peuvent assurer une meilleure fluidité dans leurs opérations et éviter des complications inutiles. Faites appel à un commissionnaire en douane agréé pour éviter les erreurs techniques.

## 4.2 RÉSOLUTION DES LITIGES DOUANIERS

Les litiges douaniers peuvent survenir à divers stades des opérations d'importation ou d'exportation. Ils concernent généralement des désaccords sur les déclarations, des pénalités financières ou des différends sur la classification tarifaire des marchandises. Heureusement, plusieurs recours permettent de résoudre ces conflits de manière formelle et équitable.

### 4.2.1 Types de litiges fréquents

En Côte d'Ivoire, les types de litiges douaniers les plus fréquents rencontrés par les importateurs et exportateurs incluent souvent les cas suivants :

- 1. Reclassement tarifaire :** Il peut arriver que la position tarifaire déclarée par l'opérateur économique soit modifiée par l'administration douanière, ce qui peut avoir un impact sur le taux de droit applicable.
- 2. Contestations sur la valeur en douane :** La douane remet en cause la valeur déclarée des marchandises, souvent en se basant sur des bases de données internes ou des valeurs de référence, ce qui entraîne une revalorisation et un redressement fiscal.
- 3. Litiges sur l'origine des marchandises :** Des divergences surgissent quant à l'origine réelle des produits, en particulier pour bénéficier de régimes préférentiels (ex. : accords UE-APE, CEDEAO).
- 4. Litiges relatifs au refus d'exonérations douanières :** Des différends peuvent survenir lorsque l'administration rejette une demande d'exonération ou de franchise, par exemple dans le cadre de projets d'investissement ou d'activités spécifiques. Ces décisions peuvent être contestées par les opérateurs estimant remplir les conditions réglementaires.
- 5. Contrôle de conformité documentaire :** Des irrégularités peuvent être relevées lors de l'examen des documents accompagnant les marchandises, notamment en cas d'erreurs, de pièces manquantes ou non conformes.

### 4.2.2 Solutions pour résoudre les différends avec la douane

Lorsque des litiges surviennent, plusieurs mécanismes permettent aux importateurs ou exportateurs de défendre leurs droits et d'obtenir un règlement équitable. Les principales étapes de résolution sont les suivantes :

- **Demande de révision :** Soumettre une demande au bureau des douanes concerné, accompagnée des justificatifs nécessaires (factures, documents techniques, etc.). L'objectif est de démontrer pourquoi la décision initiale pourrait être incorrecte ou injustifiée. Une bonne documentation et une argumentation claire augmentent les chances de succès.
- **Recours hiérarchique :** Si la révision est rejetée, un recours gracieux peut être adressé au comité chargé des litiges douanier permettant un examen au niveau hiérarchique supérieur. Cette étape est essentielle pour résoudre les conflits sans recourir à des démarches judiciaires, souvent plus longues et coûteuses.
- **Action judiciaire :** En dernier recours, une action judiciaire devant les tribunaux compétents peut être envisagée. Cette procédure, bien que formelle et plus coûteuse, garantit un règlement définitif. L'assistance d'un avocat spécialisé en droit commercial ou douanier est souvent nécessaire pour défendre les intérêts de l'entreprise de manière efficace.

**ASTUCE PRATIQUE :** Documentez chaque étape de votre procédure pour faciliter le suivi et la résolution.

#### CONSEILS PRATIQUES

À chaque étape, documentez soigneusement les échanges, conservez toutes les preuves et privilégiez une communication proactive avec les autorités douanières. La collaboration avec un commissionnaire en douane expérimenté peut également faciliter la résolution des litiges.

**EXEMPLE RÉEL :** Une entreprise ivoirienne importatrice de pièces détachées a contesté une classification tarifaire incorrecte qui appliquait des droits plus élevés à ses produits. Après avoir fourni des échantillons et des fiches techniques prouvant que les pièces relevaient d'une autre catégorie tarifaire, elle a obtenu une réduction de 15 % sur les droits de douane, améliorant ainsi ses marges bénéficiaires.

# CAS PRATIQUES :

## Optimisation des échanges commerciaux grâce à l'APE

5

**L**'Accord de Partenariat Économique (APE) entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne offre des opportunités significatives pour réduire les coûts et faciliter les échanges. Ces cas pratiques illustrent comment les entreprises ivoiriennes peuvent tirer parti de l'APE pour optimiser leurs opérations douanières.

### CAS 1 : IMPORTATION DE SCANNERS MÉDICAUX

Une société ivoirienne spécialisée dans les équipements médicaux souhaitait importer un lot de scanners médicaux depuis la Chine. Grâce à une planification minutieuse et une maîtrise des procédures douanières, l'entreprise a réussi à optimiser ses opérations et à réduire les délais de dédouanement.

La première étape du processus a consisté en une préparation initiale rigoureuse. L'entreprise a collecté tous les documents requis, notamment la facture commerciale, la preuve d'origine attestant que les scanners sont d'origine et provenance de la Chine, et un certificat de conformité prouvant que les équipements répondaient aux normes techniques exigées. L'entreprise devra chercher une autorisation d'enlèvement délivré par l'autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique (AIRP). Parallèlement, elle a coordonné avec sa banque la domiciliation bancaire de l'opération, une étape obligatoire pour respecter les réglementations ivoiriennes. Ensuite, les documents ont été soumis via le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Une déclaration en détail a été déposée sur le système de dédouanement automatisé de la douane, contenant des informations précises sur les marchandises, leur valeur, leur origine et leur classification tarifaire. Cette soumission électronique a permis de centraliser les démarches et d'assurer un traitement rapide des données par les autorités douanières.

**ENTREPRISE :** Société ivoirienne spécialisée dans les équipements médicaux.

**OBJECTIF :** Importer un lot de scanners médicaux depuis l'Allemagne.

**RÉSULTAT :** Les scanners médicaux ont été dédouanés en seulement trois jours. Cela a permis à la société de les livrer rapidement aux cliniques locales, où ils ont été immédiatement mis en service. Cette efficacité a renforcé la réputation de l'entreprise en tant que fournisseur fiable d'équipements médicaux.

Lors de la phase **d'inspection**, l'envoi a été assigné au circuit jaune. Ce type de contrôle exige une vérification documentaire, mais pas d'inspection physique des marchandises. La société a ainsi évité des retards liés à des manipulations ou des vérifications supplémentaires.

Après le contrôle documentaire, la société a procédé **au paiement des droits et taxes**. Grâce à une classification tarifaire préapprouvée et conforme, aucun litige n'a été soulevé par les douanes, ce qui a permis de finaliser rapidement cette étape.

**Résultat :** Les scanners médicaux ont été dédouanés en seulement trois jours. Cela a permis à la société de les livrer rapidement aux cliniques locales, où ils ont été immédiatement mis en service. Cette efficacité a renforcé la réputation de l'entreprise en tant que fournisseur fiable d'équipements médicaux.

Cette étude de cas démontre l'importance d'une préparation soignée et d'une maîtrise des outils électroniques dans le cadre des importations en Côte d'Ivoire. En suivant ces étapes, les entreprises peuvent réduire les délais, minimiser les coûts, et optimiser leurs opérations.

## CAS 2 : IMPORTATION DE MATÉRIEL INDUSTRIEL SOUS L'APE

Une entreprise ivoirienne souhaite importer des machines industrielles depuis l'Europe pour moderniser ses installations.

L'entreprise commence par préparer les documents requis, notamment la facture commerciale, la preuve d'origine européenne, et les documents de transport. Ces pièces sont essentielles pour bénéficier des avantages tarifaires prévus par l'APE.

En vérifiant les dispositions de l'APE, l'entreprise constate que ces machines industrielles bénéficient d'une exonération totale des droits de douane, car elles figurent parmi les produits éligibles à la libéralisation tarifaire (démantèlement). L'entreprise soumet ensuite sa déclaration via le GUCE, en veillant à bien renseigner le code tarifaire et à inclure les justificatifs nécessaires.

**RÉSULTAT :** *Grâce à l'APE, l'entreprise importe ses machines sans payer de droits de douane, réduisant ainsi ses coûts d'investissement et accélérant la mise en œuvre de ses projets de modernisation.*

## CAS 3 : EXPORTATION DE CACAO TRANSFORMÉ VERS L'EUROPE

Une entreprise ivoirienne spécialisée dans la transformation du cacao souhaite exporter du chocolat vers l'Union européenne.

Pour bénéficier des avantages de l'APE, l'entreprise prépare une preuve d'origine prouvant que le chocolat a été entièrement produit en Côte d'Ivoire, conformément aux règles d'origine stipulées dans l'accord. Ce document garantit que le produit peut entrer sur le marché européen en franchise de droits de douane.

Après avoir soumis la déclaration d'exportation via le GUCE, l'entreprise coordonne les inspections douanières pour garantir la conformité des marchandises. Elle choisit également un INCOTERM approprié, tel que CIF (Cost, Insurance, Freight), pour simplifier la gestion des coûts et des risques pour son client européen.

Ces exemples montrent comment l'APE peut être utilisé pour réduire les coûts, améliorer la compétitivité, et faciliter les échanges internationaux. Une bonne maîtrise des conditions d'application de l'accord est essentielle pour maximiser ces avantages.

**RÉSULTAT :** *En tirant parti de l'APE, l'entreprise accède au marché européen sans barrières tarifaires, augmentant ainsi sa compétitivité. Cette stratégie lui permet de renforcer ses relations commerciales avec les distributeurs européens tout en valorisant le cacao ivoirien.*

# LISTE DES ANNEXES

6

## ANNEXE 1 : Lexique des procédures douanière

- ▶ **Bureau des Douanes** : Agence responsable de la gestion des opérations douanières, des droits de douane et de la facilitation du commerce international.
- ▶ **Bordereau de Suivi de Cargaison (BSC)** : Document obligatoire pour les marchandises importées en Côte d'Ivoire. Il permet le suivi électronique de la cargaison depuis le port d'embarquement jusqu'au port de déchargement.
- ▶ **Certificat d'Origine** : Document certifiant le pays d'origine d'une marchandise exportée (= pays où la marchandise a été produite ou substantiellement transformée), condition nécessaire pour bénéficier d'un traitement préférentiel (réduction ou exonération tarifaire).
- ▶ **Code SH (Système Harmonisé)** : Système international de classification des produits, utilisé pour standardiser les tarifs douaniers et identifier les catégories de marchandises.
- ▶ **Commissionnaire en douanes agréé (CDA)** : Personne physique ou morale habilitée par l'administration des douanes à accomplir, pour le compte d'autrui, les formalités de dédouanement (déclaration, paiement des droits, obtention des autorisations, etc.). Le commissionnaire agit en tant qu'intermédiaire entre l'opérateur économique et la douane, et sa responsabilité peut être engagée en cas d'erreur ou d'irrégularité dans les opérations déclarées.
- ▶ **Contingent Tarifaire** : Limite imposée sur la quantité d'un produit qui peut être importé à un taux de droit de douane réduit ou nul.
- ▶ **Déclaration d'importation** : Document requis avant l'arrivée des marchandises, contenant les informations économiques et douanières sur la marchandise destinée à être importée.
- ▶ **Déclaration Douanière** : Document officiel remis aux douanes qui décrit les marchandises importées ou exportées, avec détails sur leur nature, origine, valeur et destination.
- ▶ **Dédouanement** : Ensemble des formalités requises pour permettre l'entrée ou la sortie légale d'une marchandise sur un territoire douanier.
- ▶ **DAU (Document Administratif Unique)** : Formulaire de base pour effectuer une déclaration en douane. Il regroupe toutes les informations nécessaires à l'identification et à l'évaluation des marchandises.
- ▶ **Exonération douanière** : Dispense totale ou partielle du paiement des droits et taxes sur certaines marchandises, selon des conditions spécifiques prévues par la loi.
- ▶ **Entreposage sous Douane** : Système permettant de stocker des marchandises importées dans des entrepôts sous douane sans payer les droits de douane tant qu'elles ne sont pas introduites sur le marché national.
- ▶ **Exportation Temporaire** : Exportation temporaire de marchandises pour transformation ou réparation, puis retour dans le pays d'origine sans imposition de droits de douane.
- ▶ **Incoterms (International Commercial Terms)** : Règles définies par l'OMC qui clarifient les responsabilités respectives de l'acheteur et du vendeur dans les transactions commerciales internationales, notamment les termes comme FOB (Free On Board) ou CIF (Cost, Insurance, and Freight). Une définition précise de ces termes est essentielle pour déterminer la valeur des marchandises en douane, ce qui permet un dédouanement efficace des marchandises.
- ▶ **Règles d'Origine** : Critères utilisés pour déterminer si un produit est originaire d'un pays particulier, ce qui permet de bénéficier des préférences tarifaires de l'APEI.

## ANNEXE 2 : Contacts utiles pour vos démarches douanières

### Ministères et directions générales

#### **Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur**

Abidjan Plateau, Cité administrative, Tour A, 3<sup>ème</sup> étage  
**Tél. :** (+225) 27 20 32 08 88

<https://diplomatie.gouv.ci>

#### **Ministère des Finances et du Budget**

##### **Direction Générale des Douanes (DGD)**

Abidjan, Plateau, Place de la République

**Numéro vert :** 800 800 70

<https://www.douanes.ci>

##### **Direction Générale des Impôts (DGI)**

Abidjan, Plateau, Cité administrative, Tour E

**Numéro vert :** 800 888 88

<https://e-impots.gouv.ci>

#### **Ministère du Commerce et de l'Industrie**

Abidjan, Plateau, Immeuble Postel 2001, 18<sup>ème</sup> étage

**Tél. :** +225 25 20 22 95 28

@ : info@commerce.gouv.ci

[www.commerce.gouv.ci](http://www.commerce.gouv.ci)

#### **Direction de la Régulation des Échanges**

Abidjan – Plateau, Immeuble de la Direction du Commerce Extérieur (Face au Supermarché « Jour de Marché »)

Abidjan, Plateau, - **Tél. :** (+225) 20 22 95 28

### Agences gouvernementales

#### **Conseil National des Exportations (CNE)**

Abidjan, Cocody, II Plateaux 4<sup>ème</sup> Tranche, vers Las Palmas

**Tél. :** (+225) 27 22 52 31 46 / 47 / 05 75 39 38 38

07 69 20 20 32

secretariatgeneral@cne-ci.org

<https://cne.ci/>

#### **Côte d'Ivoire Export**

Abidjan, Adjamé-Indénié, Immeuble CGRAE 1<sup>er</sup> étage

**Tél. :** +225 27 20 28 67 53 / +225 07 67 22 99 36

@ : info@cotedivoireexport.ci

<https://cotedivoireexport.ci>

#### **Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI)**

Abidjan, II Plateaux, Quartier Saint-Jacques, Rue J 19-Lot 473

**Tél. :** (+225) 27 22 51 51 10 / 07 00 67 93 76

**Fax :** 27 22 41 79 51

@ : [info@adci.ci](mailto:info@adci.ci)

#### **Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)**

**Tél:** +225 25 22 01 79 01 / 14

Abidjan, Cocody, Immeuble Grand Siècle, Carrefour PISAM

<https://www.cepici.gouv.ci>

### Ambassades

#### **Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire**

**Abidjan, Plateau, avenue Terrasson de Fougères**

**Tél. :** +225 27 20 31 83 50

@ : delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu

<https://www.eeas.europa.eu/delegations/côte-divoire>  
fr?s=196

### Chambres de commerce et associations professionnelles

#### **Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire**

Abidjan, Plateau, 6 avenue Joseph Anoma

Mme YANGNI Colette

**Tél.** +225 27 20 33 16 00

@ : ycolette@ccci.ci

<https://www.cci.ci/>

#### **Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)**

Abidjan, Plateau, avenue Lamblin

Commission Douane, Intégration Régionale et Transport

**Tél.:** +225 27 20 330 230

@ : cgeci@cgeci.ci

<https://cgeci.com>

#### **Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)**

Abidjan, Cocody Vallon

**Tél. :** +225 27 22 40 42 32

@ : SECRETARIAT@FIPME.CI

<https://fipme.ci>

#### **Chambre de Commerce européenne Côte d'Ivoire (Eurocham)**

Abidjan, Plateau, Immeuble N'Zarama bd Lagunaire

**Tél. :** +225 27 20 328 100

<https://eurochamci.com>

#### **Délégation de l'Économie allemande en Côte d'Ivoire (AHK)**

Abidjan, Cocody Danga, angle. Rue Cannebière et rue du Lycée technique

**Tél. :** +225 27 22 31 37 75

@ : info@abidjan.ahk.de

[www.cotedivoire.ahk.de](http://www.cotedivoire.ahk.de)

#### **Chambre de Commerce belge et luxembourgeoise de Côte d'Ivoire (BELUCI)**

Abidjan, Riviera Anono

**Tél. :** +225 27 22 43 34 00

@ : info.beluci@gmail.com

<https://beluci.ci/>

## **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) France**

### **- Côte d'Ivoire**

Abidjan, Marcory Zone 4, Bd de Marseille / Biétry  
**Tél.** : +225 27 21 25 82 06  
@ : ccifci@ccifci.org  
<https://www.ccifci.org>

## **Chambre de Commerce Italienne Sénégalaise et Ouest Africaine**

Abidjan, Marcory Zone 4, 1316 rue des Alizés  
**Tél.** : +2250798856036  
@ : info@cisaocam.com  
<https://cisaocam.com>

## **Ports et offices portuaires**

### **Port Autonome d'Abidjan**

[www.portabidjan.ci](http://www.portabidjan.ci)

### **Port Autonome de San Pedro**

**Tél.** : +225 27 34 71 72 00  
<https://sanpedro-portci.com>

### **Office Ivoirien des Chargeurs (OIC)**

Abidjan Zone portuaire, Rue Le Havre  
**Tél.** : +225 27 21 59 87 77 / 27 21 59 87 54 / 27 21 59 87 58  
@ : ctbsc@oic.ci  
[www.oic.ci](http://www.oic.ci)

## **Organismes De Certification**

### **Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM)**

Abidjan, Cocody 2 Plateaux/Sideci, Angle Boulevard Latrille-Rue K 115  
Villa 195 ( SOCOCE 2 Plateaux)  
**Tél.** : +225 27 22 41 17 91  
@ : info@codinorm.ci  
[www.codinorm.ci](http://www.codinorm.ci)

### **SGS Côte d'Ivoire S.A.**

Abidjan, bd de Marseille, km 1  
**Tél.** : +225 27 21 75 22 91  
<https://www.sgs.com/fr-ci/services/cote-d-ivoire-verification-de-la-conformite-voc>

### **Bureau Veritas**

Abidjan, Bd Roume Angle Rue Thomasset  
**Tél.** : 27 20 31 25 00  
@ : contact.civ@bureauveritas.com  
<https://www.bureauveritas.ci>

### **Intertek**

Abidjan, Zone Industrielle de Vridi, Rue du Canal, Face Appontement SIAP  
**Tél.** : +225 27 21 21 44 25 / 26  
@ : info.africa@intertek.com  
<https://www.intertek.com/contact/ema/cotedivoire/>

## **ANNEXE 3 : Accords commerciaux et partenariat avec les autres pays**

Les accords commerciaux et de partenariat conclus par la Côte d'Ivoire avec d'autres pays sont nombreux et visent à faciliter les échanges, fluidifier la circulation des marchandises, et optimiser les contrôles douaniers. Parmi les principaux accords, on peut citer :

- **L'Union européenne (UE)** : Accord de Partenariat Économique intérimaire (APEi), offrant des avantages tarifaires pour l'exportation de produits ivoiriens vers l'Europe.
- **L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)** : Accord régional promouvant l'intégration économique et commerciale entre les pays membres.
- **La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** : Accord facilitant le commerce intrarégional grâce à une réduction des droits de douane et une harmonisation des politiques commerciales.
- **La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF)** : Accord continental visant à créer un marché unique pour les biens et services en Afrique.

En outre, des accords bilatéraux ont été conclus entre la Côte d'Ivoire et certains pays, notamment le Maroc et le Niger. Ces accords visent à renforcer les relations commerciales, fluidifier les procédures douanières, et accroître les échanges bilatéraux.

## ANNEXE 4 : Les INCOTERMS détaillés

Depuis 2011, il existe **11 Incoterms**. Ils sont tous sous la forme d'un code à trois lettres. On peut les regrouper en deux groupes selon le mode de transport :

- **Les Incoterms Transports Multimodaux** : EXW , FCA , CPT, CIP, DAP, DPU, DDP
- **Les incoterms Transports Maritimes ou Transports fluviaux** : FAS, FOB, CFR, CIF

### EXW – Ex-Works – À l'usine

Le vendeur (expéditeur) met à disposition les marchandises transportées dans un endroit convenu (obligation minimale pour le vendeur). L'acheteur supporte tous les coûts de transport et de formalités.

### FCA – Free-Carrier – Franco-transporteur

Le vendeur livre la marchandise au destinataire désigné et payé par l'acheteur. Le transfert des risques est matérialisé lors de cette opération. Si la livraison est effectuée dans les locaux du vendeur, il est responsable du chargement de la marchandise. Si la livraison a lieu dans un autre endroit, le vendeur n'est plus responsable du déchargement.

### CPT – Carriage Paid To – Port payé jusqu'à

La marchandise est livrée au premier transporteur à l'étranger, frais payés par le vendeur, sans assurance pour le transport. L'acheteur assume les risques et tous les autres frais encourus par la marchandise dès la remise de la marchandise au premier transporteur. L'acheteur prend en charge toutes les opérations qui ont lieu à l'arrivée.

### CIP – Carriage Insurance Paid to – Port payé, assurance comprise jusqu'à DAP

Règle Incoterms identique au CPT avec comme seule différence l'assurance : le vendeur prend en charge l'assurance du transport.

### DAP – Delivered At Place – Rendu au lieu de destination

Le vendeur prend en charge le transport des marchandises jusqu'au point de livraison convenu. Il assume les coûts et les risques jusqu'à ce point. L'acheteur supporte le déchargement et le dédouanement import.

### DPU – Delivered at place unloaded, rendu au lieu de destination (ancien DAT)

Le vendeur organise le transport et paie le déchargement au lieu de destination. Une fois au terminal l'acheteur est responsable de la marchandise et doit effectuer les formalités d'importation et s'acquitte des droits et taxes liés.

### DDP – Delivered Duty Paid – Rendu droits acquittés

Le vendeur livre la marchandise à l'acheteur en ayant tout pris en charge, y compris les formalités douanières import et le paiement des droits et taxes (Obligation maximal pour le vendeur).

### FAS (Free alongside ship)

Le vendeur règle les frais de transport jusqu'au port d'embarquement et effectue les formalités d'exportation. La marchandise est livrée le long du navire dans le port désigné par l'acheteur. Cette livraison marque le transfert des risques, des frais et des formalités à l'acheteur. L'Incoterm FAS impose au vendeur l'obligation de dédouaner le fret à l'exportation.

### FOB (Free on board)

Le vendeur livre la marchandise sur le navire au port d'embarquement convenu. Le transfert des charges et des risques se fait lorsque la marchandise est à bord du navire. Le vendeur doit dédouaner la marchandise.

### CFR (Cost and freight)

Le vendeur se charge du transport principal jusqu'au port de destination. Il se charge des formalités d'export et doit s'acquitter des droits et taxes liés. Le transfert de frais à lieu à l'arrivée des marchandises au port d'arrivée, mais le vendeur n'est plus responsable de la marchandise dès que celle-ci a été chargée sur le port de départ.

### CIF (Cost, insurance and freight)

Le vendeur livre la marchandise sur le navire au port d'embarquement convenu. Le vendeur se charge des formalités d'export et règles les droits et taxes liés. Le transfert des frais se fait au port de destination mais le transfert des risques a lieu au port de départ. L'acheteur prend en charge les frais à l'arrivée des marchandises au port de destination, et les formalités à l'import.





PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE  
L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

PLATEAU, IMMEUBLE CORNICHE, 5<sup>ème</sup> ÉTAGE

☎ (+225) 27 20 27 05 59

✉ pape.ueci@gmail.com



*Financé par l'Union européenne*